

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3884

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3884**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine de Lyon (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée à Madagascar avec la Région Haute-Matsiatra dans le domaine de l'eau depuis 2006. Tout d'abord, dans le cadre d'un projet intitulé Amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), sur la période 2006-2010 puis, dans le cadre du projet CAP'eau sur la période 2012-2015. Le projet CAP'eau consiste à accompagner 12 communes de la Région Haute-Matsiatra à mettre en place un véritable service public local de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté urbaine accompagne la Commune rurale de Sahambavy à Madagascar dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'eau et d'assainissement. La Commune de Sahambavy compte une population de 18 522 habitants (recensement 2011) répartis sur 10 secteurs dits "Fokontany" dans la législation malgache. On dénombre 4 réseaux d'adduction d'eau potable gravitaires sur Sahambavy. Malheureusement, ces 4 réseaux ne permettent pas d'approvisionner l'ensemble de la population, on estime à 31 % le taux d'accès à l'eau potable, soit environ 5 700 personnes.

En matière d'assainissement, d'après les statistiques de la direction de l'éducation nationale, 15 établissements scolaires (écoles et collèges) sur 32 sont équipés en latrines, soit seulement 47 %.

Le projet se situe dans la partie sud-ouest de la commune, dans le "Fokontany" d'Ambohimandroso, qui a une superficie de 11 kilomètres carrés. Ce "Fokontany" compte 2 270 habitants. Le projet consiste à réaliser 2 réseaux d'adduction d'eau potable gravitaire et 2 blocs sanitaires, permettant à 1 120 personnes et 630 élèves d'avoir accès à l'eau potable et 594 élèves à l'assainissement dans leurs équipements scolaires.

a) - Objectifs

L'objectif premier de la Commune via ce projet est d'alimenter de façon pérenne en eau potable 50 % de la population du Fokontany d'Ambohimandroso et de développer l'accès à l'assainissement au niveau des équipements scolaires.

Cet objectif majeur n'est atteignable que si des objectifs sous-jacents sont atteints, à savoir :

- poursuivre le renforcement de capacité débuté lors du projet AGIRE à destination de la commune afin d'avoir un maître d'ouvrage compétent et structuré,
- instaurer des formations à destination du gestionnaire délégué, afin d'assurer une bonne gestion des installations,
- sensibiliser la population sur l'importance de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement afin d'avoir des citoyens responsables,
- protéger les ressources forestières et les ressources en eau sur les bassins versants concernés pour garantir une bonne qualité de l'eau distribuée.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010

La Commune de Sahambavy, dans le cadre du projet AGIRE, a déjà bénéficié d'une subvention de la part du Fonds eau. Par délibération n° 2010-1221 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 774 € au profit de la Commune de Sahambavy.

Cette subvention a permis de réaliser en 2010 une extension du réseau d'adduction d'eau potable du centre-ville. L'extension du réseau a permis à 2 370 personnes et 1 660 élèves de bénéficier d'un accès à un service d'eau potable.

c) - Bilan

Les travaux réalisés ont été vérifiés par la Communauté urbaine à plusieurs reprises et sont de qualité et bien entretenus. La Commune a joué pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans la mesure où la gestion du service par une association d'usagers est performante. Lors du premier exercice budgétaire en 2011, le gestionnaire délégué a réussi à épargner 500 €, ce qui, pour le pays, est une très bonne performance. Les provisions pour amortissement ont ainsi représenté 50 % du budget du gestionnaire en 2011.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

- réalisation de 2 adductions d'eau potable gravitaire avec, au total, 3 sources captées, 2 filtres à sable, 2 réservoirs de 15 mètres cubes chacun et 15 bornes-fontaines dont 2 améliorées (avec lave-mains pour les écoliers),
- accès à l'eau potable passant de 0 à 50 % dans le "Fokontany" d'Ambohimandroso et de 31 à 37 % sur la commune en général,
- formation de l'équipe communale (environ 7 personnes) à la maîtrise d'ouvrage, aux modalités de délégation de gestion et au suivi-évaluation des gestionnaires. Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre, au suivi de chantier,
- formation des gestionnaires délégués (environ 30 personnes). Les présidents de bornes et les fontainiers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière. Les réparateurs villageois seront formés aux entretiens et réparations sur une adduction gravitaire,
- construction de 2 blocs sanitaires de 4 cabines pour une école primaire publique : un bloc filles et un garçons, complété par des urinoirs. 2 autres blocs seront construits et financés directement par les bénéficiaires pour une école et un collège privés.

Le projet est évalué à un total de 64 067 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 60 900 €.

Lors de sa séance du 7 mars 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 40 600 €, Veolia eau apportant 20 300 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 20 300 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 600 € au profit de la Commune de Sahambavy dont le siège social est situé à Sahambavy - district Lalangina - Région Haute Matsiatra - Madagascar dans le cadre du projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Sahambavy définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 300 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - **La recette** correspondante, à hauteur de 20 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 avril 2013.